

08 juin 2025

Ville de Rousset (13)

Championnats de la REGION SUD

Elites / Espoirs U23 / Open 1

« Souvenir Frédéric-Pelloux »

2025

Circuit de 6.6 Km X 20 T =
132 Km
(Parcours final vers l'arrivée
0.8 km)
Total : 132,8 km



Ville de ROUSSET



DOSSARDS : À 12H45

**DÉPART : À 13H55
PARCOURS FICTIF**

**DÉPART RÉEL : À 14H00
CHEMIN DU DÉFEND**



Dimanche 8 Juin 2025



Ville de ROUSSET

Championnats de la REGION SUD

Elites / Espoirs U23 / Open 1

« Souvenir Frédéric-Pelloux 2025 »

Circuit de 6.6 Km X 20 T = 132 Km

(Parcours final vers l'arrivée 0.8 km)

Total : 132,8 km

Dossards : à 12h45

Départ : à 13h55 Parcours fictif

Départ Réel : à 14h00 - Chemin du Défend



Le mot de l'organisation

En 2009, l'Amical vélo Club Aixois décida de rendre hommage à notre ami **Frédéric Pelloux**, décédé l'année précédente, en organisant une course cycliste. Ses filles, Valérie et Christelle, l'ancien Président du club, Claude Aubert, et le président Jean-Louis Catelas, organisèrent une belle épreuve, soutenue par le regretté Maire de Rousset, Jean-Louis Canal.

Ainsi naquit le « **Souvenir Frédéric-Pelloux** » dont c'est cette année la 10^{ème} édition. La Haute Vallée de l'Arc est une terre de cyclisme et les communes partenaires de l'AVCAix nous aident dans cette promotion du cyclisme de haut niveau. Après avoir organisé une Elite Nationale à Puyloubier en février, nous voici sur les terres roussetaines de **Philippe Pignon**, l'actuel Maire de la commune. Il a souhaité relancer le cyclisme de compétition dans son village et son soutien ainsi que celui de son conseil municipal nous touchent beaucoup.

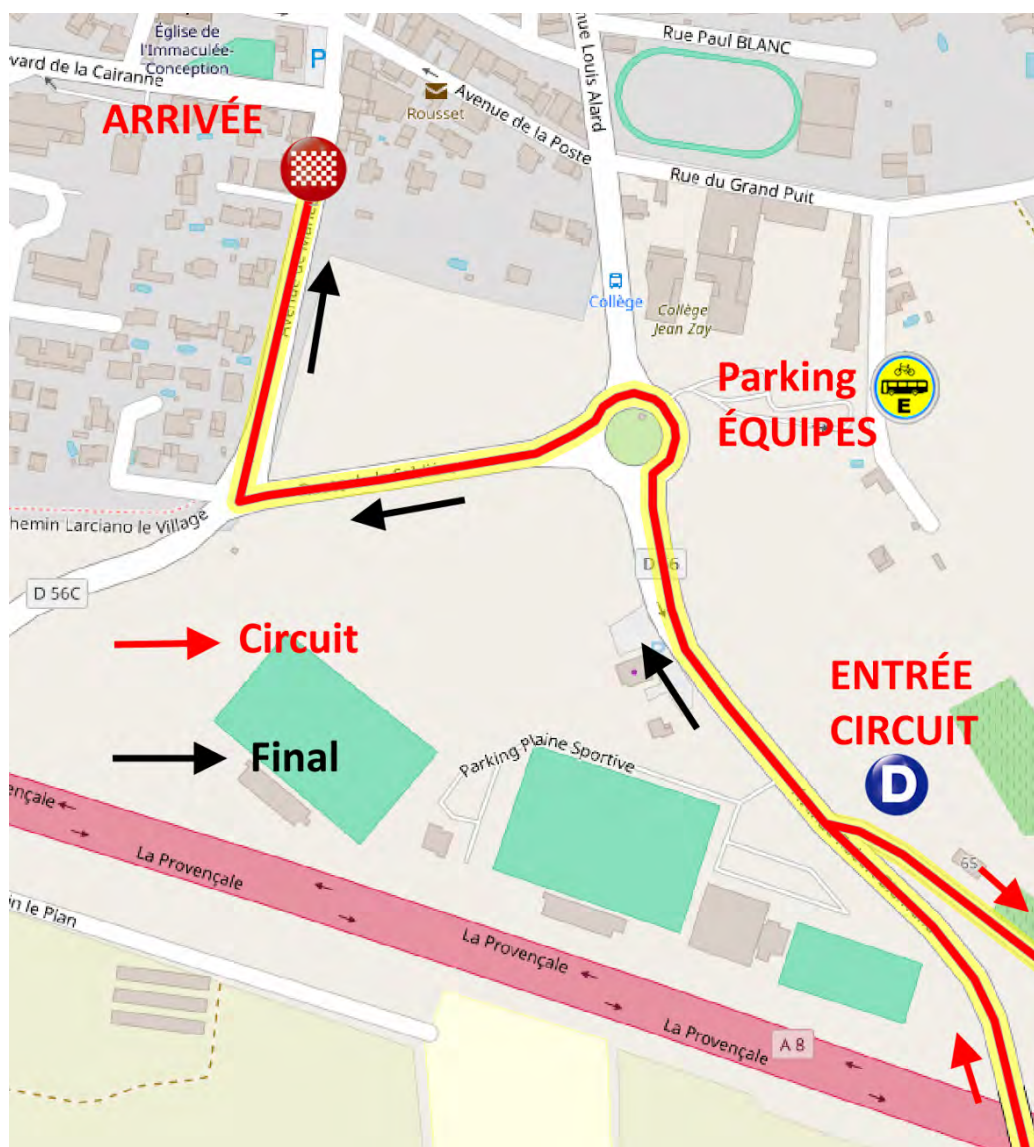
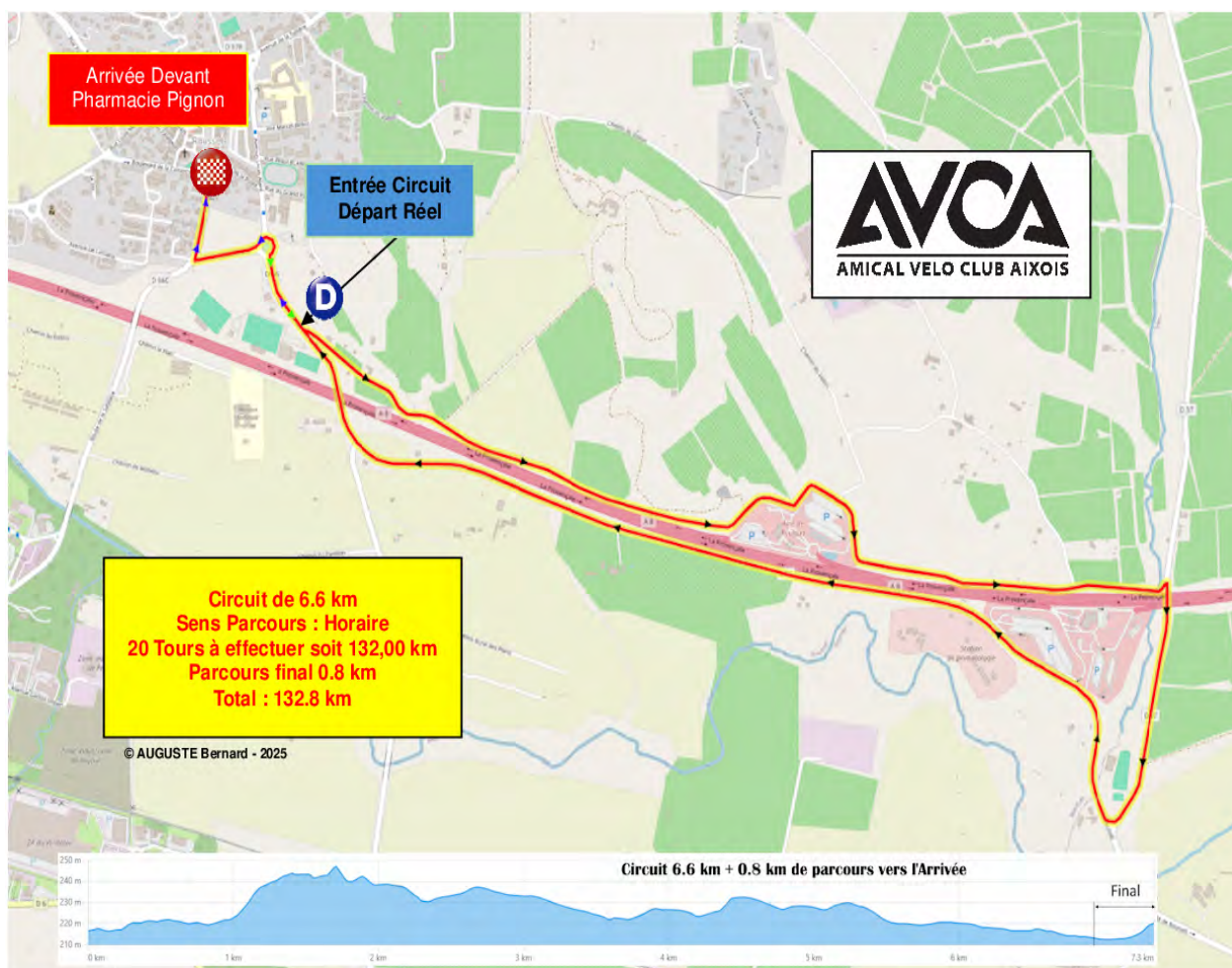
Au pied du Cengle avec en arrière-plan la Sainte-Victoire, au milieu des vignobles des Côtes de Provence, **le circuit tracé dans le Défend** sera sélectif et offrira l'opportunité à un coureur complet de l'emporter.

Cette course sera le support du **championnat Elite, U23 et Open1** de la Région Sud PACA. Au niveau sportif, Rousset accueillera les meilleurs coureurs des 6 départements qui constituent la Région Sud.

Comment ne pas établir un lien entre cet évènement et l'anniversaire des **100 ans de l'AVCAix, 1925-2025**, que nous allons dignement fêter sur le Cours Mirabeau le 1^{er} août.

Nombre de coureurs ont mis en valeur la ville d'Aix en portant ce beau **maillot vert et noir**, Frédo était l'un de ceux-là et nous aurons toujours une pensée émue pour lui et son épouse Jacqueline.





Championnats de Provence

Elites / Espoirs U23 / Open 1

« Souvenir Frédéric-Pelloux 2025 »

Rousset (13) / Rousset (13)

Longueur circuit **132.8 km** Longueur course **132.8 km**

							Moyennes horaires					
Dist	Cumul	Cumul course	Reste course	Itinéraire	Routes	Sens	40 km/h	42 km/h	44 km/h	Voiture Balais	Observations	Alt
				Circuit fictif à définir		↑	14:00	14:00	14:00	14:00	Départ FICTIF	217 -
	0.0 km	0.0 km	132.8 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend		←	14:00	14:00	14:00	14:00	Départ Réel	217 +
1.8 km	1.8 km	1.8 km	131.0 km	Intersection Chemin du Valon - Chemin du Défend -	VC	↑	14:02	14:02	14:02	14:03		240 -
0.8 km	2.6 km	2.6 km	130.2 km	Intersection Chemin du Galinet - Chemin du Défend -	VC	↑	14:03	14:03	14:03	14:04		237 -
0.3 km	2.9 km	2.9 km	129.9 km	Chemin du Défend - D57	D57	→	14:04	14:03	14:03	14:04		234 -
0.7 km	3.6 km	3.6 km	129.2 km	Ecuries de la Closerie : Intersection D57 - D56	D56	→	14:05	14:04	14:04	14:05		222 -
2.7 km	6.3 km	6.3 km	126.5 km	Intersection D56B - D56	D56	→	14:09	14:08	14:08	14:10		218 -
0.3 km	6.6 km	6.6 km	126.2 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 1	VC	→	14:10	14:09	14:09	14:11		217 +
1.8 km	8.4 km	8.4 km	124.4 km	Intersection Chemin du Valon - Chemin du Défend -	VC	↑	14:12	14:12	14:11	14:14		240 -
0.8 km	9.2 km	9.2 km	123.6 km	Intersection Chemin du Galinet - Chemin du Défend -	VC	↑	14:14	14:13	14:12	14:16		237 -
0.3 km	9.5 km	9.5 km	123.3 km	Chemin du Défend - D57	D57	→	14:14	14:13	14:13	14:16		234 -
0.7 km	10.2 km	10.2 km	122.6 km	Ecuries de la Closerie : Intersection D57 - D56	D56	→	14:15	14:14	14:14	14:17		222 -
2.7 km	12.9 km	12.9 km	119.9 km	Intersection D56B - D56	D56	→	14:19	14:18	14:17	14:22		218 -
0.3 km	13.2 km	13.2 km	119.6 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 2	VC	→	14:20	14:19	14:18	14:23		217 -
1.8 km	15.0 km	15.0 km	117.8 km	Intersection Chemin du Valon - Chemin du Défend -	VC	↑	14:23	14:22	14:21	14:26		240 +
0.8 km	15.8 km	15.8 km	117.0 km	Intersection Chemin du Galinet - Chemin du Défend -	VC	↑	14:24	14:23	14:22	14:27		237 +
0.3 km	16.1 km	16.1 km	116.7 km	Chemin du Défend - D57	VC	→	14:24	14:23	14:22	14:28		234 -
0.7 km	16.8 km	16.8 km	116.0 km	Ecuries de la Closerie : Intersection D57 - D56	D56	→	14:25	14:24	14:23	14:29		222 -
2.7 km	19.5 km	19.5 km	113.3 km	Intersection D56B - D56	D56	→	14:28	14:26	14:25	14:32		218 -
0.3 km	19.8 km	19.8 km	113.0 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 3	VC	→	14:28	14:27	14:26	14:32		-
6.6 km	26.4 km	26.4 km	106.4 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 4	VC	→	14:38	14:36	14:35	14:44		-
6.6 km	33.0 km	33.0 km	99.8 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 5	VC	→	14:48	14:46	14:44	14:55		-
6.6 km	39.6 km	39.6 km	93.2 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 6	VC	→	14:58	14:55	14:53	15:06		-
6.6 km	46.2 km	46.2 km	86.6 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 7	VC	→	15:08	15:05	15:02	15:18		-
6.6 km	52.8 km	52.8 km	80.0 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 8	VC	→	15:18	15:14	15:11	15:29		-
6.6 km	59.4 km	59.4 km	73.4 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 9	VC	→	15:28	15:23	15:20	15:40		-
6.6 km	66.0 km	66.0 km	66.8 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 10	VC	→	15:38	15:33	15:29	15:52		-
6.6 km	72.6 km	72.6 km	60.2 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 11	VC	→	15:47	15:42	15:38	16:03		-
6.6 km	79.2 km	79.2 km	53.6 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 12	VC	→	15:57	15:52	15:47	16:14		-
6.6 km	85.8 km	85.8 km	47.0 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 13	VC	→	16:07	16:01	15:56	16:26		-
6.6 km	92.4 km	92.4 km	40.4 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 14	VC	→	16:17	16:11	16:05	16:37		-
6.6 km	99.0 km	99.0 km	33.8 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 15	VC	→	16:27	16:20	16:14	16:48		-
6.6 km	105.6 km	105.6 km	27.2 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 16	VC	→	16:37	16:29	16:23	16:59		-
6.6 km	112.2 km	112.2 km	20.6 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 17	VC	→	16:47	16:39	16:32	17:11		-
6.6 km	118.8 km	118.8 km	14.0 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 18	VC	→	16:57	16:48	16:41	17:22		-
6.6 km	125.4 km	125.4 km	7.4 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 19	VC	→	17:07	16:58	16:50	17:33		-
6.6 km	132.0 km	132.0 km	0.8 km	Rousset : Intersection D56 - Chemin du Défend - Fin Tour 20	D56	↑	17:20	17:10	17:02	17:48		-
0.2 km	132.2 km	132.2 km	0.6 km	Rousset : Rond Point Collège Jean Zay - Rte de la Sablière (D56C)	D56C	←	17:20	17:11	17:02	17:49		214 +
0.4 km	132.6 km	132.6 km	0.2 km	Rousset : Intersection Rte de la Sablière (D56C) - Avenue de Maneou (VC)	VC	→	17:21	17:11	17:03	17:50		213 +
0.2 km	132.8 km	132.8 km	0.0 km	Rousset : Avenue de Maneou (VC) - Devant Pharmacie Fignon - ARRIVÉE		↑	17:21	17:11	17:03	17:50	ARRIVÉE	222 +



Arrivée Devant
Pharmacie Pignon

Entrée Circuit
Départ Réel

AVCA
AMICAL VELO CLUB AIXOIS

Plan de déviation
Championnat Région SUD
Souvenir Frederic PELLOUX
ROUSSET 8 JUN 2025

Croisement avec signaleurs qui aiguilleront les voitures dans le sens du circuit

Unique sens de circulation des véhicules pour chaque croisement



CHAMPIONNAT REGIONAL CYCLISTE ELITE / U 23 / OPEN 1

"10ème Souvenir Frédéric-Pelloux 2025"

COMITE D'ORGANISATION AVCAix

Noms	Fonctions	Contacts
Jean-Daniel BEURNIER	Presse et relations partenaires institutionnels	06 09 09 92 92
Patrick CHIARONI	Référent sécurité Voiture juge à l'arrivée (Ligne d'arrivée et entrée du circuit)	06 07 84 94 56
Jean-Michel BOURGOUIN	Directeur de course Relations avec les officiels de course Voiture Président du jury	06 99 45 12 35
Richard GRIZEL	Voiture dépannage neutre AvcAix	06 61 52 80 92
Jean-Luc CORREARD	Responsable technique et logistique de la permanence Voiture Commissaire 1 Responsable du contrôle antidopage	06 14 34 26 25
Félix GRANON	Responsable technique et logistique de la ligne de départ/arrivée Voiture Médecin	06 72 91 98 21
Benjamin RIBEIRO	Chargé de la mise en place du site de départ Coordonnateur manutention générale	06 63 19 68 35
Jean-Louis CATELAS	Responsable sportif de la ligne "départ-arrivée" Responsable sécurité de l'arrivée course Relations avec les pilotes autos et motos Chargé de la réunion pilotes	06 62 35 25 66
Claude PORZIO	Gestion des engagements et relation arbitres FFC Communication et diffusion des informations sur les sites dédiés et les réseaux sociaux	06 80 10 13 84
Raymond MICHEL	Référent convivialité Accueil café Chargé du « Verre de l'amitié »	06 83 88 33 06



Organisation/Lieux pratiques/Réunions

La **permanence** de départ se tient le **dimanche 8 juin 2025** à partir de 12h00 et jusqu'à 13h30, à la salle de l'Aiguo Vivo, avenue Manéou à Rousset.

Réunion des Directeurs Sportifs

La **réunion des directeurs sportifs**, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en la présence des membres du Jury des arbitres, est fixée le **dimanche 8 juin 2025** à 13h00 et se tiendra dans la salle de l'Aiguo Vivo (permanence) sous la direction de **Jean Michel BOURGOUIN**.

Parking équipes (*Les équipes seront orientées par les Signaleurs Du Sport*)

- Parking du Collège Jean Zay de Rousset, avenue Louis ALARD.

Réunion des pilotes (*motos et voitures*)

A 13h15 Salle des fêtes de Puylobier sous la direction de **Jean Louis CATELAS**.

Réunion des signaleurs (*en poste fixe sur le parcours*)

De 12h30 à 13h, accueil des groupes de signaleurs et passation des consignes avant un positionnement au plus tard à 13h15 sur les postes fixes, responsable **Patrick CHIARONI**.

Départ donné par Philippe PIGNON, *Maire de la commune de Rousset*.

A 13h55 avenue MANEOU, sur la ligne d'arrivée. Départ fictif sur un parcours de 800m. Rassemblement des coureurs à 13h50 par le speaker devant le podium du D13.

Contrôle médical

A l'issue de la course, le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle se déroulera dans la salle du Foyer des Anciens sous la direction et l'organisation de **Jean Luc CORREARD**.

Protocole d'après course

Les 3 premiers de l'épreuve, les 3 premiers U23, les 3 premiers Open 1, dans les 15 minutes suivant l'arrivée, au podium du D13, en tenue de leur club d'appartenance.



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE
« Championnat élite cycliste 2025 de la Région Sud PACA »
Dimanche 8 juin 2025 à ROUSSET

Article 1.

Organisation : L'épreuve «Championnat élite cycliste 2025 de la Région Sud PACA», est organisée par l'Amical Vélo Club Aixois, Complexe sportif de la Pioline ,35 chemin Albert Guigou 13290 – LES MILLES, sous les règlements de la FFC. Elle se dispute le **Dimanche 8 juin 2025** à partir de 14 h 00.

Article 2.

Type de l'épreuve : L'épreuve est réservée aux athlètes Élite FFC et Open 1/2. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC et classée 1.12.5« Élite, Open 1, 2».

Article 3.

Participation : Conformément au règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes de Nationale 1, 2 et 3 de la Région Sud.

Le nombre d'engagés est fixé à 180. Le nombre de coureurs d'un même club ne pourra être supérieur à 15 engagés.

Article 4.

La permanence de départ se tient le **dimanche 8 juin 2025** à partir de 12h00 et jusqu'à 13h30, à la salle de l'Aiguo Vivo, avenue Manéou à Rousset.

La confirmation des partants est faite par le DS de chaque équipe de N1, N2 ou N3. Le DS s'assure du retrait des dossards et des plaques de cadre (éventuellement des transpondeurs) de son équipe. L'ensemble du dossier course est remis aux directeurs sportifs de chaque équipe, sur présentation des licences des coureurs lors de la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en la présence des membres du Jury des arbitres, est fixée le **dimanche 8 juin 2025** à 13h00 et se tiendra dans la salle de l'Aiguo Vivo (permanence).

Article 5.

Engagements : le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. Chaque coureur s'engage à respecter le code de la route. L'engagement se fera par équipe. Un droit d'engagement de 13€ par coureur devra être acquitté sur cicleweb. Les engagements individuels sont possibles sur cicleweb.

La permanence de fin de course pour le retour des plaques de cadre et dossards se tiendra à la Salle de l'Aiguo Vivo, lieu de la permanence.

Article 6.

Emargements : à la table des arbitres FFC

La présentation des équipes, si elle est organisée, se fera sur le podium d'animation à proximité de la ligne de départ, les équipes devront se présenter au complet et dans l'ordre de passage prédéterminé par la liste de départ officielle. Le DS veillera à respecter l'horaire de son équipe.

Article 7.

Ravitaillement et zone verte : le ravitaillement à pied, des coureurs, se fera à l'intérieur d'une zone délimitée s'étendant du kilomètre 0 au kilomètre 2, et ce lors des 20 tours de circuit.

Des sacs poubelles seront disposés sur cette zone, afin de permettre aux encadrants des équipes de laisser la zone indemne de pollution et de déchets. Des dérogations à ces prescriptions pourront être apportées par le Jury des arbitres, en consultation avec l'organisateur en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 8.

Respect de la nature et de l'environnement : Les Coureurs sont priés de se montrer respectueux de l'environnement en évitant de jeter leurs détritiques sur la voie publique, en gardant notamment les emballages alimentaires dans leurs poches. Il en va de même pour les encadrants des équipes

Article 9.

Arrivée : il y aura une **déviations des directeurs sportifs** 500m avant l'arrivée à droite, sur le parking du collège de Rousset. Tous les véhicules suiveurs devront se conformer aux injonctions des signaleurs.

Tous les véhicules porteurs d'un rond rouge ou vert pourront passer la ligne d'arrivée (arbitres, médecin et véhicules d'ouverture).

Article 10.

Délais d'arrivée : tout coureur arrivant dans un délai dépassant le pourcentage retenu par le collège des arbitres, du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le jury des arbitres, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur pointé à **plus de 6 minutes du peloton principal**, doit s'arrêter et quitter la course après avoir remis son dossard au véhicule de fin de course (camion balai), ou au juge à l'arrivée à l'entrée du circuit **notamment à l'amorce du dernier tour.**

Article 11.

Protocole : Les 3 premiers de l'épreuve, les 3 premiers U23, les 3 premiers Open 1.

Tous les coureurs doivent se présenter au plus tard 15 minutes après leur arrivée sur le podium d'arrivée. En cas de non-présentation au protocole, les prix et primes ne seront pas attribués et des amendes pourraient être infligées à partir d'une décision du jury des commissaires.

Article 12.

Prix Grille : N°9 du comité Régional Cycliste.



Article 13.

Service médical : Les soins médicaux en course seront assurés par le service médical mis en place par l'organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ jusqu'au moment où ils quittent celle d'arrivée.

Un véhicule DPS de l'Ordre de Malte sera présent dans la bulle course avec **4 secouristes**.

Un médecin sera présent dans un véhicule suiveur, suivant le positionnement défini par le règlement fédéral.

Article 14.

Contrôle médical : le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle se déroulera dans la salle du Foyer des Anciens.

Conformément aux prescriptions de l'article 28 du règlement UCI. La liste des chaperons désignés sera communiquée au collège des arbitres le jour de la permanence, soit le dimanche 8 juin à la permanence.

Article 15.

Esprit sportif : Nous comptons sur l'esprit sportif de chacun afin que l'épreuve puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Divers : pour tout sujet n'étant pas traité dans le présent règlement interne, il sera fait référence au règlement fédéral en vigueur concernant les épreuves sur route 2025 des clubs de Nationale 1, 2 et 3.

En cas de force majeure, d'événement imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, le Comité d'Organisation et le Jury des Arbitres pourront prendre les dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement.

Article 16

Dépannage et ordre des véhicules Conformément au règlement de la FFC, l'ordre des véhicules d'équipe sera établi par tirage au sort :

Les voitures des équipes des structures N Hommes représentées à la réunion des directeurs sportifs, ayant confirmé leurs coureurs partants et avec diplômes conformes, avec un effectif de **6 coureurs minimum**.

Le collège des arbitres et l'organisateur se réservent la possibilité de limiter le nombre de véhicules suiveurs le jour même.

Dépannage neutre : 2 véhicules de dépannage neutre seront à disposition des équipes et des coureurs.


Le Président de l'AVCA
Jean-Daniel Beurnier



LES PARTENAIRES



SKODA



CORIMA

